

# FORMULAIRE DE LICENCE DE MUSIQUE - TARIF 4B2 – CONCERTS DE MUSIQUE CLASSIQUE

## Licence annuelle pour orchestres

- Cette licence autorise un orchestre de musiciens et de chanteurs à exécuter en public des œuvres musicales lors de concerts ou de récitals de musique classique
- Les droits annuels sont basés sur le budget annuel de l'orchestre et le nombre de concerts (voir le tableau ci-contre)+ taxes
- Droits à payer en deux versements : le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année
- Pour de plus amples informations, lisez [l'infocarte du tarif 4B2](#)

Budget annuel de l'orchestre	Redevance par concert (2014)
0\$ - 100 000\$	72\$
100 001\$ - 500 000\$	116\$
500 001\$ - 1 000 000\$	189\$
1 000 001\$ - 2 000 000\$	236\$
2 000 001\$ - 5 000 000\$	394\$
5 000 001\$ - 10 000 000\$	432\$
Au-delà de 10 000 000\$	472\$

**Vous en avez assez d'imprimer? Vous aimeriez soumettre votre formulaire de licence en ligne? Vous le pouvez avec [eSOCAN!](#)**

Licencié

Numéro de compte \_\_\_\_\_ (ou si vous n'êtes pas encore licencié, cliquez ici ) Site web \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_ Nom légal de l'organisation ou du propriétaire \_\_\_\_\_

Personne contact \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_ Numéro de tél. \_\_\_\_\_ Numéro de téléc. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Adresse et ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Adresse postale (si différente de l'adresse physique) \_\_\_\_\_

Redevance

$$\text{Redevance} = [\text{redevance par concert}] \times [\text{nombre de concerts}]$$

Année de la licence (AAAA)	Budget annuel de l'orchestre	Redevance par concert correspondant au budget annuel de l'orchestre (voir tableau) (A)	Nombre de concerts pour l'année (B) (y compris les concerts où aucune œuvre de la SOCAN n'est jouée)	Redevance AXB	TPS/TVH	TVQ	Total dû

J'ai lu et comprends les [conditions générales](#) (voir ci-joint/verso), les renseignements indiqués sont exacts et complets, et j'ai autorisé pour engager la responsabilité du licencié

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

Veuillez retourner ce formulaire par courriel ou par la poste et envoyer votre paiement à l'ordre de la **SOCAN** ou contactez-nous pour payer par carte de crédit, ou visitez [eSOCAN](#) pour soumettre votre formulaire en ligne. Pour toute autre utilisation de musique, contactez-nous ou cherchez le [Sélecteur de licence](#) sur [www.socan.com](http://www.socan.com).





## Renseignements importants

La SOCAN est un organisme sans but lucratif qui agit en tant que trait d'union entre plus de 4 millions de créateurs musicaux partout dans le monde et plus d'un quart de million d'organisations et d'individus au Canada. Son effectif de membres compte près de 150 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, tandis que plus de 130 000 entreprises canadiennes détiennent une licence Autorisé à vous divertir. Grâce à son utilisation concertée de la technologie et à son engagement d'être le leader mondial de la transformation des droits musicaux — notamment à travers ses filiales en propriété exclusive Audiam et MediaNet —, la SOCAN se dédie à la défense d'une vérité fondamentale : la musique a une valeur et les créateurs et éditeurs de cette musique méritent d'être rémunérés équitablement pour leur travail.

### Conditions générales

Les dispositions régissant votre licence incluent celles présentées ci-après ainsi que les conditions du tarif homologué, incluant les Dispositions générales, telles qu'homologuées annuellement par la Commission du droit d'auteur (collectivement, le « tarif »). Si vous avez des questions concernant ces conditions, veuillez [nous contacter](#).

1. Sur ce formulaire, vous, votre et licencié désignent la personne ou l'entreprise qui fait une demande de licence ou remplit un formulaire de licence musicale. Nous, notre, et SOCAN désigne la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Œuvres désigne toute œuvre ou toutes les œuvres du répertoire de la SOCAN.
2. Un exemplaire de chacun des tarifs est disponible en envoyant un courriel à l'adresse [licence@socan.com](mailto:licence@socan.com) ou en nous téléphonant au 1.866.944.6223.
3. Si un tarif n'a pas été homologué en date du 1er janvier, le dernier tarif homologué est en vigueur jusqu'à l'homologation du nouveau tarif, et les rajustements nécessaires seront alors effectués pour tenir compte du nouveau tarif.
4. La licence se renouvelle automatiquement le 1er janvier, à moins d'être résiliée par l'une ou l'autre des parties par écrit au moins 30 jours avant.
5. Les frais de licence, plus les taxes applicables, seront calculés conformément aux conditions et sur la base des informations contenues au plus récent rapport ou audit soumis et ils seront assujettis à des rajustements en fonction de tout rapport ou audit subséquent conformément au tarif applicable.
6. Assurez-vous de conserver des preuves de toute information requise pour le calcul des frais de licence.
7. Les droits de licence sont payables en deux versements semestriels au plus tard les 31 janvier et 31 juillet.
8. Vous devez soumettre en même temps que cette demande ou rapport une copie de la déclaration du budget annuel de l'orchestre.
9. Vous devez soumettre à la SOCAN, au plus tard le 31 janvier et le 31 juillet, une copie de tout programme imprimé d'œuvres musicales exécutées en concert et couvertes par cette licence.
10. Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information, prenez connaissance de la Politique de confidentialité de la SOCAN au [www.socan.com](http://www.socan.com).